

1642_0921.jpg

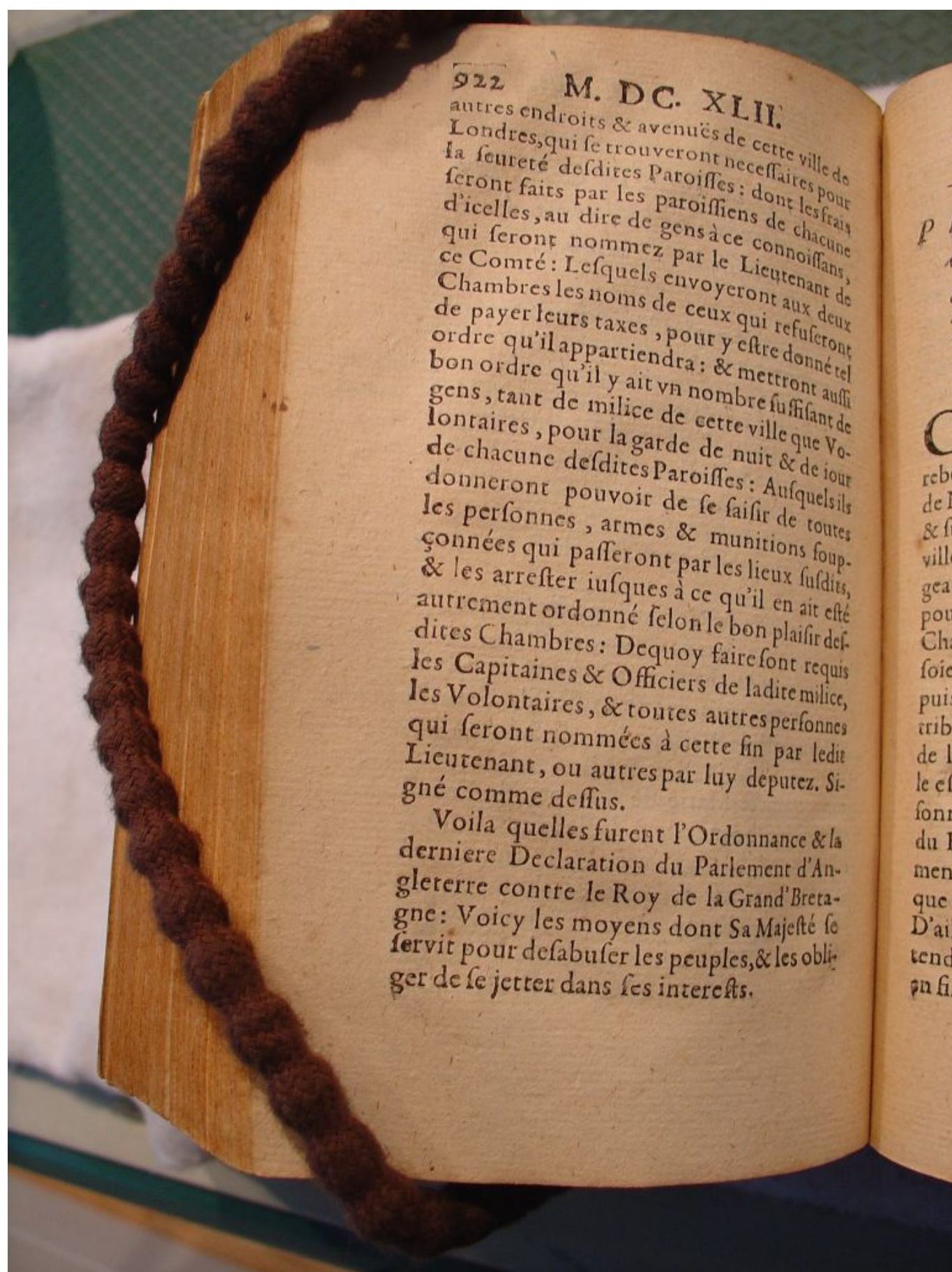
Histoire de nostre Temps. 921

ORDONNANCE DV
Parlement d'Angleterre du
troisième Novembre.

IL est arresté par les Milords & Communes (qui sont les Chambres haute & basse) assemblées en Parlement, que l'Ordonnance suivante soit imprimée, publiée, & leuë en toutes les Eglises Parochiales & Chapelles du Royaume d'Angleterre, & Principauté de Galles, par tous les Curez, Vicaires, ou autres Ministres desdits lieux.
Signé, Jean Browne Clerc du Parlement,

LA maison du Corps de garde sera promptement fermée & environnée de piliers, pieux & chaisnes. On en mettra aussi aux petites ruës des Paroisses de Sainte Marguerite de Westminster, de Saint Martin des Champs, Saint Clement des Danois, Sainte Marie de Sauoye, de Saint André-Holborne, de S. Gilles des Champs, du Iardin du Convent, de la ruë Saint Jean, de Saint Jacques Clerkenwel, de Saint Gilles Kripplegate, de Schordth, de la Chapelle Blanche, d'Islington, de Milerend, de Southwak, de Lambeth, & en tous les

1642_0922.jpg



922 M. DC. XLII.

autres endroits & avenues de cette ville de
Londres, qui se trouveront nécessaires pour
la seureté desdites Paroisses: dont les fraix
seront faits par les paroissiens de chacune
d'icelles, au dire de gens à ce connoissans,
qui seront nommez par le Lieutenant de
ce Comté: Lesquels enverront aux deux
Chambres les noms de ceux qui refuseront
de payer leurs taxes, pour y estre donné tel
ordre qu'il appartiendra: & mettront aussi
bon ordre qu'il y ait vn nombre suffisant de
gens, tant de milice de cette ville que Vo-
lontaires, pour la garde de nuit & de jour
de chacune desdites Paroisses: Ausquels ils
donneront pouvoir de se saisir de toutes
les personnes, armes & munitions soup-
çonnées qui passeront par les lieux susdits,
& les arrester iusques à ce qu'il en ait esté
autrement ordonné selon le bon plaisir des-
dites Chambres: Dequoy faire sont requis
les Capitaines & Officiers de ladite milice,
les Volontaires, & toutes autres personnes
qui seront nommées à cette fin par ledit
Lieutenant, ou autres par luy deputez. Si-
gné comme dessus.

Voila quelles furent l'Ordonnance & la
derniere Declaration du Parlement d'An-
glerre contre le Roy de la Grand' Breta-
gne: Voicy les moyens dont Sa Majesté se
servit pour desabuser les peuples, & les obli-
ger de se jetter dans ses interets.

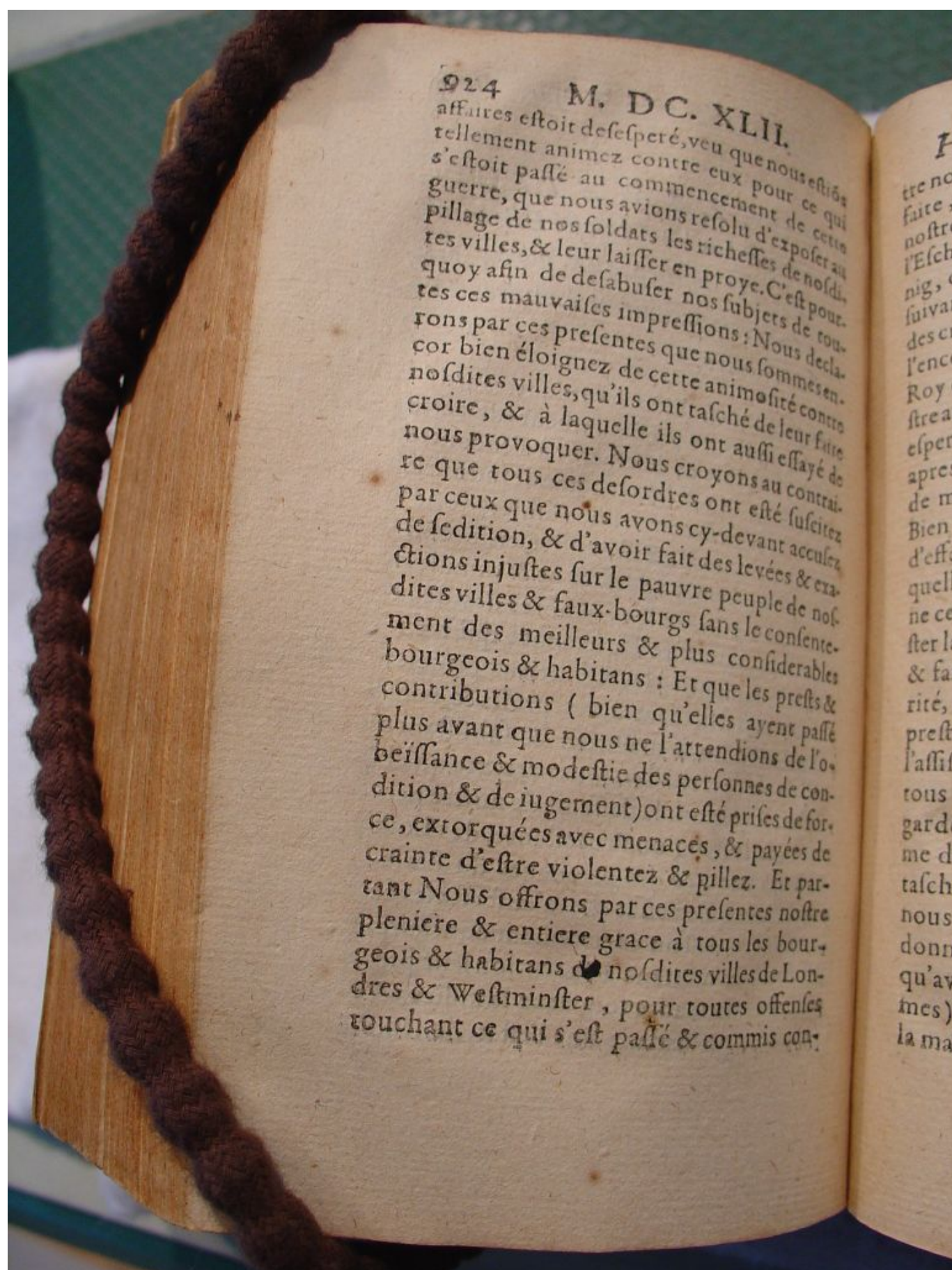
1642_0923.jpg

Histoire de nostre Temps. 923

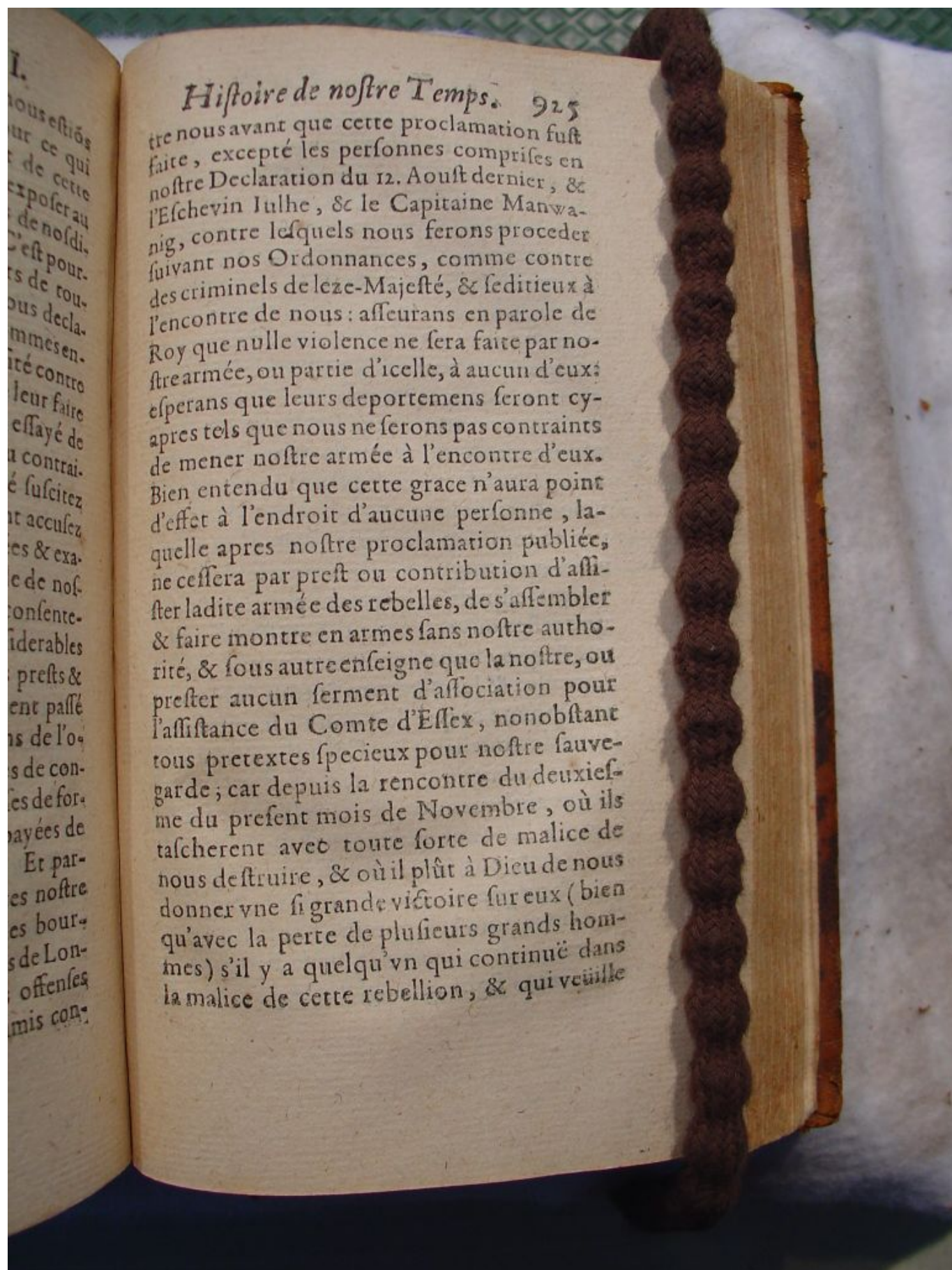
P R O C L A M A T I O N
*envoyée par Sa Majesté Britanni-
que, & affichée aux portes des
Temples de la ville de Londres le 6.
Novembre.*

C O m m e a i n s i s o i t q u ' e n t r e a u t r e s a r t i f i -
ces pratiquez par les auteurs de cette
rebelliō horrible & desesperée à l'encontre
de Nous, on ait tasché avec grande industrie
& subtilité de corrompre nos sujets de nos
villes de Londres & Westminster, en les obli-
geant premieremēt à des factiōs & tumultes
pour tenir en bride les membres des deux
Chambres de nostre Parlement, qui refu-
soient de consentir à leurs seditieux projets;
puis en les persuadant à des prests & con-
tributions pour le maintien & subsistance
de l'armée des rebelles, sous pretexte qu'el-
le estoit levée pour la deffense de nostre per-
sonne, de la Religion Protestante, des Loix
du Royaume, & des privileges du Parle-
ment: bien qu'en effet elle n'eust esté levée
que pour vn dessein entierement contraire;
D'ailleurs en mettans à execution leur pre-
tenduë Ordonnance touchant la milice; &
en fin leur persuadant que l'estat de leurs

1642_0924.jpg



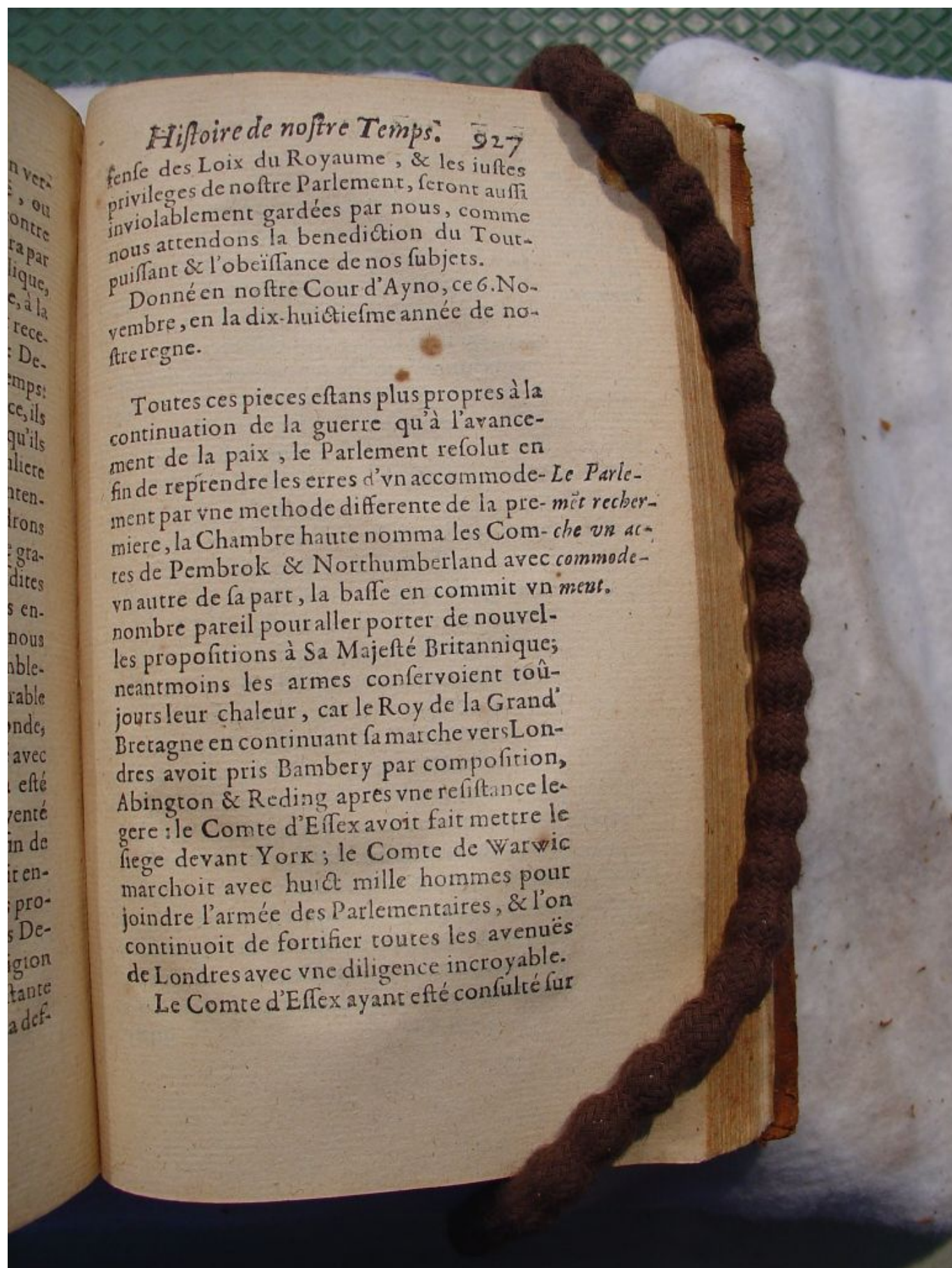
1642_0925.jpg



1642_0926.jpg



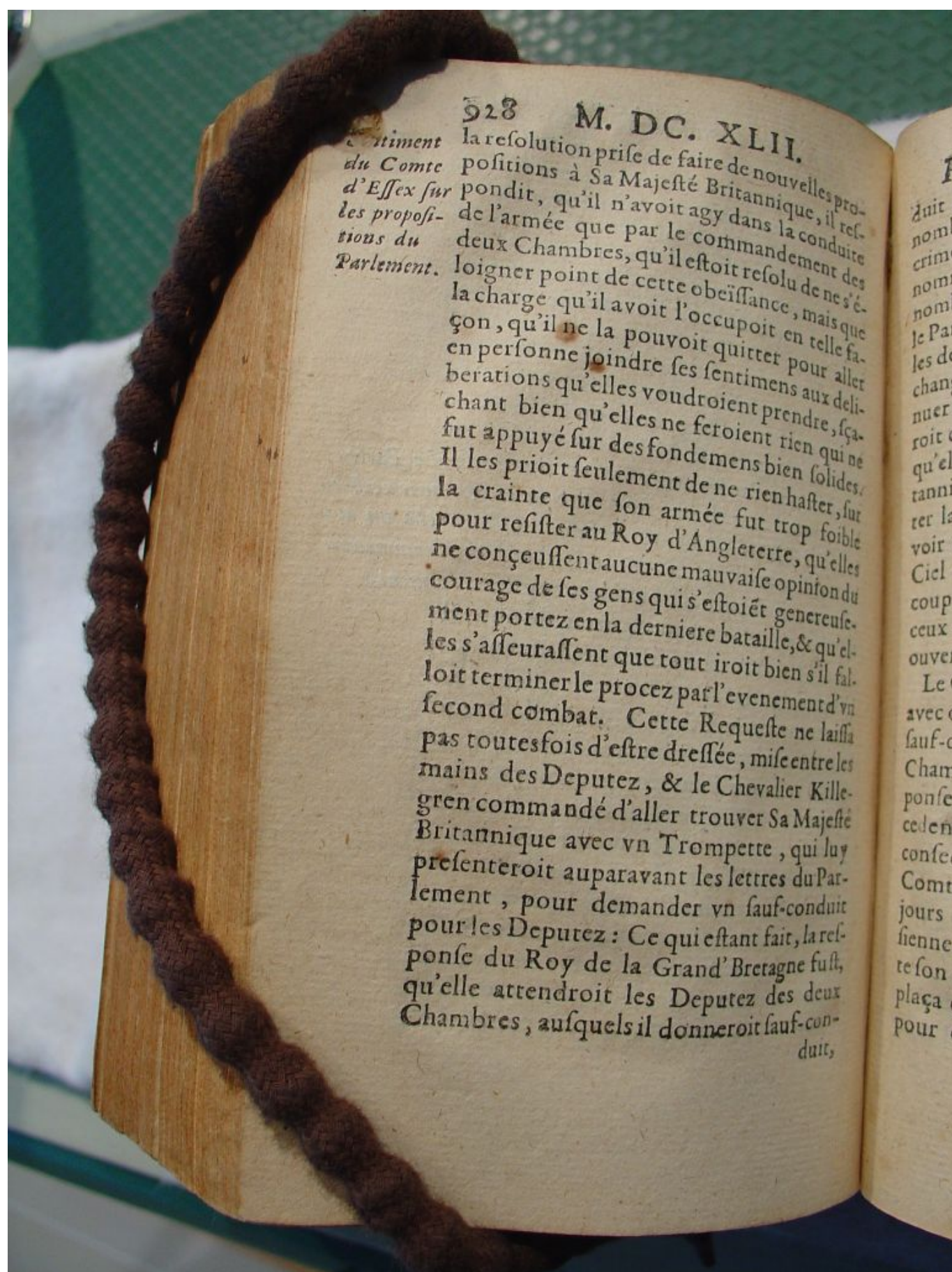
1642_0927.jpg



Histoire de nostre Temps. 527
 fense des Loix du Royaume, & les iustes
 privileges de nostre Parlement, seront aussi
 inviolablement gardées par nous, comme
 nous attendons la benediction du Tout-
 puissant & l'obeissance de nos subjets.
 Donné en nostre Cour d'Ayno, ce 6. No-
 vembre, en la dix-huictiesme année de no-
 stre regne.

Toutes ces pieces estans plus propres à la
 continuation de la guerre qu'à l'avance-
 ment de la paix, le Parlement resolut en
 fin de reprendre les erres d'un accomode-
 ment par vne methode differente de la pre-
 miere, la Chambre haute nomma les Com-
 tes de Pembrok & Northumberland avec
 vn autre de sa part, la basse en commit vn
 nombre pareil pour aller porter de nouvel-
 les propositions à Sa Majesté Britannique;
 neantmoins les armes conservoient tou-
 jours leur chaleur, car le Roy de la Grand'
 Bretagne en continuant sa marche vers Lon-
 dres avoit pris Bambery par composition,
 Abington & Reding après vne resistance le-
 gere: le Comte d'Essex avoit fait mettre le
 siege devant York; le Comte de Warwick
 marchoit avec huit mille hommes pour
 joindre l'armée des Parlementaires, & l'on
 continuoit de fortifier toutes les avenues
 de Londres avec vne diligence incroyable.
 Le Comte d'Essex ayant esté consulté sur

1642_0928.jpg



1642_0930.jpg



1642_0931.jpg

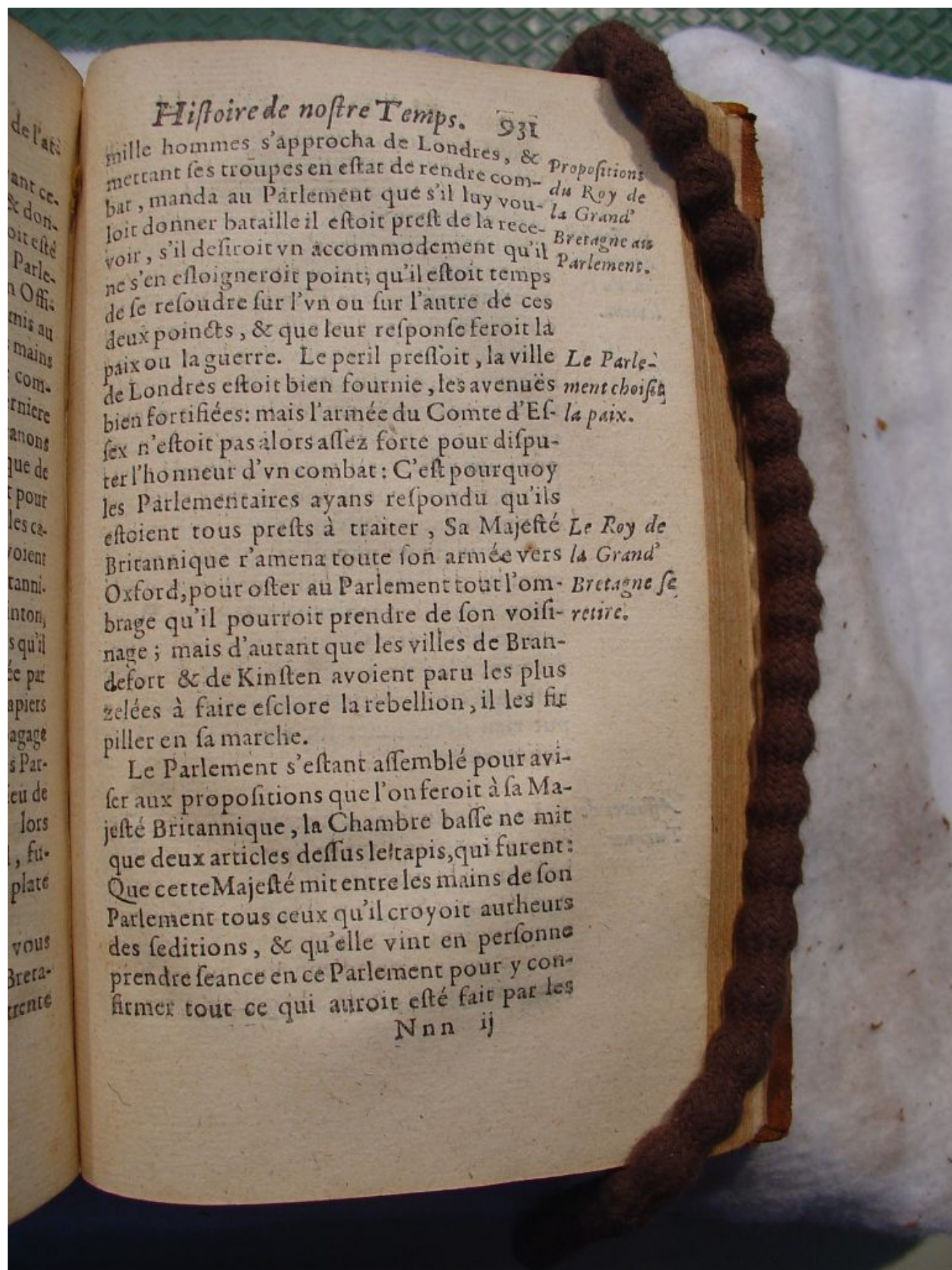


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan